

## Introduction

MONT-ROSIER DEJEAN

VOICI quelques fables de LA FONTAINE  
choisies parmi les plus généralement  
proposées aux écoliers haïtiens, traduites  
en créole et écrites en orthographe phonétique.

**G.M.D.** (graphie de Mont-Rosier Déjean)

MONROZIÉ DÉJAN

MIN kèk fab Lafontèn an kréòl  
anpil ti moun lékòl konnin pa kè  
an fransé déjà: òtograf fonétik la  
a pèmèt yo aprann fab sa yo pi fasil ankò.

**G.O.H.** (graphie officielle haïtienne)

MONROZYÉ DEJAN

MEN kèk fab Lafontèn an kreòl  
anpil timoun lekòl konnen pa kè  
an fransé déjà : òtograf fonetik la  
a pèmèt yo aprann fab sa yo pi fasil ankò.

**GEREC** (Nouveau standard du GEREC-F)

MONROZIÉ DÉJAN

MEN kek fab Lafontèn an kréol  
anpil timoun lékol konnen pa kè  
an fransé déjà : òtograf fonétik la  
a pèmet yo aprann fab sa yo pi fasil ankò.

A propos du « créole », notre langue vernaculaire, (qui est encore loin – il faut le reconnaître – d’avoir acquis droit de cité dans tous les milieux) Georges Sylvain, haïtien éminent et écrivain de haute culture française, écrit ce qui suit, en 1890, dans son livre *CRIC-CRAC*, page 7 :

« Nous ne réfléchissons pas que pour élever le peuple à la conception de l’idéal artistique, pour affiner son esprit, pour le moraliser en l’éveillant au sentiment du beau, il faut commencer par lui parler sa langue. »

Énoncées il y a plus de trois quarts de siècle, ces idées ont fait du chemin, sans doute. Mais, de nos jours encore, elles ne semblent être partagées que par une infime minorité de nos intellectuels.

Fort malheureusement !

Mont-Rosier DÉJEAN

## Présentation

par Robert DAMOISEAU

*Maître de conférences en langues et cultures régionales  
Université des Antilles et de la Guyane*

Les premières pages de l'ouvrage de Mont-Rosier Déjean livrent deux éléments essentiels concernant son entreprise. Le premier a trait à son choix d'utiliser le créole comme langue de traduction : il se situe alors totalement en accord avec Georges Sylvain, l'auteur de *Cric Crac*<sup>1</sup> (cf. la citation qu'il en fait : « Nous ne réfléchissons pas que pour élever le peuple à la conception de l'idéal artistique, pour affiner son esprit, pour le moraliser en l'éveillant au sentiment du beau, il faut commencer par lui parler sa langue. »)

Mais dans le but de faciliter l'accès de ses lecteurs (« les écoliers haïtiens ») au contenu des fables de La Fontaine par le créole, Déjean décide de recourir à ce qu'il était convenu d'appeler à cette époque en Haïti « l'orthographe phonétique ». On notera sur ce point que la version créole qu'il fait de la présentation de son ouvrage est plus explicite que la version française : il y souligne en effet le sens pédagogique de son choix (cf. : « òto-graf fonétik la a pèmèt (ti moun lékòl yo) aprann fab sa yo pi fasil ankò. »)

Il n'est pas besoin de souligner le caractère novateur de ces choix. En 1970, la production littéraire en créole était limitée, et surtout, elle avait presque exclusivement comme véhicule une graphie étymologisante, c'est-à-dire proche du français, qui contribuait à maintenir le créole dans des rapports d'étroite dépendance avec cette langue. Même si un auteur comme Félix Morisseau-Leroy avait défendu, dans ses écrits, l'originalité et l'authenticité créoles en écartant ce qui, aux plans lexical et syntaxique, le rapprochait par trop du français, la graphie qu'il utilisait reste très proche de la graphie française. En témoignent par exemple ces quelques lignes extraites de sa pièce *Antigone* (1953) :

« M' fin pr' aller entrer lan oum caille qui pas gan moune laide  
qui pas gan rade sale, qui pa gan chalè, qui pas gan frédi »<sup>2</sup>  
*Je suis sur le point d'entrer dans un endroit qui ne connaît pas la peine  
qui ne connaît pas les habits sales, qui ne connaît ni la chaleur ni le froid*

1 G. Sylvain, 1901, *Cric Crac, Fables de La Fontaine racontées par un montagnard haïtien et transcrites en vers créoles*, Ateliers Haïtiens.

2 Cité par A. Vadman, 1978, *Le créole, statut et origine*, Klincksieck, p. 351.

On rappellera que les premiers défenseurs du créole étaient des Haïtiens « cultivés », c'est-à-dire des membres de la bourgeoisie urbaine francophone, produits d'un système éducatif fonctionnant, dans sa structure et dans ses contenus, à l'identique du système français. Leur démarche visant à la reconnaissance du créole en tant que langue restait liée à une perception étroitement étymologisante des rapports entre le créole et le français.

Certes, le système graphique proposé dans les années 1940 par le pasteur Mac Connell et le linguiste Laubach pour l'alphabétisation des masses paysannes prenait comme référence l'Alphabet Phonétique International. Cependant la présentation de ces principes d'écriture ne s'appuyait pas sur une liaison avec une analyse globale de la langue.

Ce n'est qu'après 1970 que les travaux en Linguistique, notamment ceux de Pradel Pompilus, allaient apporter aux défenseurs de la cause créole une argumentation scientifique propre à assurer leur démarche. Les mots forts de ce pionnier de la Linguistique créole dans l'avant-propos de son ouvrage *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien*<sup>3</sup>, « le français n'est pas notre langue maternelle ; la langue de notre vie profonde, la langue de notre vie pratique, pour la plupart d'entre nous du moins, c'est le créole, idiome à la fois très proche et très éloigné du français ; » annoncent une description rigoureuse du créole en tant que système, à côté du français. Ces travaux, qui conduiront l'auteur à la publication d'un « Manuel d'initiation à l'étude du créole » (1982), se situent dans la période marquée par la réforme en profondeur de l'enseignement primaire (appelée aussi « Réforme Bernard », du nom du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale qui l'a conduite). Le décret du 28 septembre 1979 autorisait « l'usage du créole dans les écoles comme langue-instrument et sujet d'enseignement ».

Les besoins créés par la réforme ont conduit à une normalisation de sa graphie, en relation avec les travaux d'analyse de la langue menés à l'Institut Pédagogique National et à la Faculté de Linguistique Appliquée<sup>4</sup>. Le système graphique mis en place alors est actuellement système officiel en Haïti. Il a accompagné la reconnaissance, dans la Constitution de 1987, du créole comme langue nationale et langue officielle d'Haïti, cette dernière position étant partagée avec le français.

La graphie de Mont-Rosier Déjean révèle une influence certaine de l'alphabet Mac Connell-Laubach. Elle présente cependant certains traits liés au choix de traduire le français non pas en « gros créole », c'est-à-dire en utilisant le créole des masses paysannes - qui représentent à l'heure actuelle encore l'écrasante majorité de la population haïtienne - mais en recourant au créole urbain, celui des lettrés haïtiens. On rappellera à ce propos la polémique qui avait agité, une vingtaine d'années auparavant,

3 2 volumes : 1973 Phonologie et lexicologie ; 1976 Morphologie et syntaxe, Editions Caraïbes.

4 Cf. P. Vernet, 1980, *Techniques d'écriture du créole haïtien*, Editions Le Natal.

l'élite haïtienne contre le système Mac Connell-Laubach, et dont témoignent ces lignes de Charles-Ferdinand Pressoir : « ...ne connaissant pas assez notre idiome pour en saisir les nuances (Mac Connell) ne s'applique à rendre que les voyelles du « gros créole », sans tenir compte des doubles en usage, non seulement dans le parler des Haïtiens cultivés mais encore dans la langue d'un nombre considérable de prolétaires mêlés à la masse de ceux qui parlent le « gros créole ».<sup>5</sup>

Dans le système de Déjean ne figurent pas les deux voyelles antérieures arrondies, caractéristiques du créole francisé, /ø/ (cf. français **deux**), et /œ/ (cf. français **voleur**). La transcription de l'auteur : **dé volè** rend compte des antérieures /e/ et /ɛ/.

Par contre, son emploi du **u** (**tòtu, suman, muzik, pouintu**) correspond à la volonté de transcrire le /y/

. On interprétera également comme trait urbain son emploi du graphème **r** devant voyelles arrondies : **gro, ront**, aux dépens de **w** : **gwo, wont**. Concernant ce dernier point, on notera que si la loi du 28 septembre 1979 permet le choix entre une graphie : **wo, wò, won, wou**, et : **ro, rò, ron, rou**, dans les faits, la plupart des auteurs, et notamment ceux des ouvrages à vocation pédagogique, ont opté pour la première possibilité, ce qui est en accord avec leur volonté de s'adresser aux locuteurs unilingues.

Outre ces options concernant la notation de phonèmes caractéristiques d'une variété urbaine du créole, on relève chez l'auteur de « Fab Lafontèn » des choix graphiques, qui, comparés au système mis en place dans les années 1980 par l'Education Nationale, peuvent être interprétés comme francisants. Ainsi, sa transcription ne fait aucune place, pour rendre compte de la semi-voyelle /w/, au graphème **w**. On relève donc : **oui, boua, ouè, mouin, vouala...**

S'il recourt au **y**, pour transcrire le yod, /j/, en position finale (**fèy**), il emploie le **i**, comme en français, devant voyelle : **pié, réinïon**.

Enfin, la voyelle nasale /ɛ̃/ est rendue chez lui par **in** :

**mouin, nin, louin, jouinn, rinmin**

le système officiel recourant à **en** :

**mwen, nen, lwen, jwenn, renmen.**

Pour transcrire la suite /in/ , par exemple /vin/, /lalin/, /rasin/ , il doit alors recourir au trait d'union : **vi-n, lali-n, rasi-n**, comme symbole de dénasalisation, procédure dont le système officiel peut faire l'économie puisqu'il fait jouer l'opposition **en-in** (**men, main – min, mine**).

5 Cité par A. Valdman, 1978, p. 352

Le choix de la graphie **you** se justifie par le souci de rendre compte du **u** nasal /ū/, présent également au sein de quelques lexèmes référant au domaine religieux vaudou : ex. : /ūgā/ prêtre, /ūsi/ assistante du prêtre, /ūfɔ/ temple. On notera que la graphie officielle a choisi la forme **yon**, /jɔ/, préférentiellement à **you**, qui apparaît alors comme variante.

Au-delà du cadre graphique, on constate que la langue retenue par Mont-Rosier Déjean pour traduire La Fontaine est conforme à l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir permettre aux écoliers haïtiens sachant réciter les fables en français (cf. : fab Lafontèn anpil ti moun lékòl konnin pa kè an franse<sup>6</sup> déjà») de les apprendre plus facilement, c'est-à-dire en fait de les comprendre. Déjean va alors mettre en œuvre la transposition de l'univers de La Fontaine par le biais du créole, la langue que les écoliers utilisent spontanément dans la plupart des situations de communication.

On mesure aisément les difficultés de l'entreprise, liées essentiellement à l'importance du décalage historique entre l'auteur français et son traducteur. Celui-ci voit pourtant sa tâche grandement facilitée par le fait que le créole, qui est par essence un instrument de l'oralité fonctionnant originellement dans un cadre rural, se prête aisément à rendre compte de l'univers créé par le fabuliste français.

Le traducteur a été néanmoins contraint de recourir à un certain nombre d'équivalences référentielles. Si le loup et le lion, de même que l'ours et l'éléphant, sont des personnages intégrés à l'univers haïtien, d'autres animaux se sont vu attribuer un équivalent référentiel créole. Cf. :

- renard	et	chin maron	(Chin maron ak bouk kabrit)
- cigogne, héron	et	krabié	(Chin maron ak krabié) (Lou ak krabié) (Krabié)
- corbeau	et	boustabak	(Boustabak ak chin maron)
- belette	et	mangous	(Chat, mangous ak ti lapin)
- tanche	et	téta	(Krabié)
- goujon	et	piskèt	(Krabié)
- carpe, brochet	et	milèt	(Krabié)

La transposition en créole du xx<sup>e</sup> siècle de certaines professions françaises du xvii<sup>e</sup> peut présenter des difficultés. Ainsi « le meunier » aussi bien que « le laboureur » trouveront leur équivalent dans le lexème « kil-tivatè ». Quant au « bûcheron », il sera rendu par « you maléré » ( Lanmò ak you maléré). Mais la mise en place de ces équivalences, procédure obligée en traduction, n'affecte en rien la fidélité de la version créole à l'ori-

ginal français. Elle est essentielle à l'organisation de l'univers créole, celui dans lequel Mòn Lasèl' ( Pié chin ak pié banbou) se substitue au Caucase, le bambou au roseau, l'oiseau-palmiste au roitelet.

Au plan syntaxique, le créole de Déjean présente peu de traits francisants. On relève peu d'interférences. Ex. :

- subordonnant ké/kè (français que) fonctionnant seul :

« li ouè kè mèl li kontan » (Bourik ak ti chen an),

ou en corrélation avec sitèlman :

« Vouala yo trouvé souaf sitèlman,

ké yo oblijé désann nan you pi. » (Chin maron ak bouk kabrit)

- déterminant dé (français des) :

dé gran pa (You révandèz lèt)

dé bagay éstròdinè (You milèt ap vanté tèt li poutèt ras koté li soti)

On soulignera un fait intéressant concernant la pluralisation du syntagme nominal, déterminé par le démonstratif sa a : il s'agit de la suite sa a yo dans laquelle le dernier constituant du démonstratif, a, est maintenu avec le pluralisateur yo (morphème de la personne 6). Ex. : paròl sa a yo (ces paroles) (You nonm ak you koulèv)

La forme actuelle ne fait plus coexister yo avec a : paròl sa yo.

La forme ancienne permet de confirmer l'analyse de la suite : paròl yo (les paroles) comme l'amalgame<sup>8</sup> du déterminant spécifique (ou défini) et de yo, une suite : paròl la yo ayant préexisté à : paròl yo.

Cette analyse apporte des éléments de comparaison avec la même opération de pluralisation-mais au moyen du morphème sé- en créole des Petites Antilles, qui n'affecte que les noms déterminés par le spécifique ou le démonstratif.

On observe, chez Déjean même, que la suite : Nom + sa a + yo est concurrencée par : Nom + sa + yo, y compris au sein d'une même fable. Cf. dans « Rat lavil ak rat andéyò » :

- v. 8 : dé bon zanmi sa a yo

- v. 20 : tout kalité bon bagay sa yo

En ce qui concerne la segmentation de certains morphèmes, les choix de Mont-Rosier Déjean révèlent une appréhension du créole encore influencée par le découpage du français. On relève une forte tendance à donner un statut grammatical à des éléments en les présentant dissociés alors que ce sont des constituants de syntèmes. Les exemples sont nombreux. On n'en citera que quelques-uns :

ki lès

pour

kilès

7 Morne La Selle, point culminant d'Haïti, 2680 m.

8 Cf. C. Alexandre, A. Bentolila, A. Fauchois, 1983, « Les modalités en créole haïtien : approche syntaxique et rhétorique », *Espace créole*, 1983, n°5, p. 132.

tou sa	tousa
tou suit	tousuit
di tou	ditou
la kay li	lakay li
la raj	laraj
ta lè	talè
san zavé	sanzavé

Il convient de relativiser ces faits, qui ne font pas obstacle au décodage du texte. Il ne s'agit là que de scories, caractéristiques d'une période de transition, où les scripteurs n'avaient pas encore, pour l'essentiel, une connaissance consciente des spécificités fonctionnelles du créole, la proximité formelle de son lexique avec celui du français ayant retardé sa reconnaissance en tant que système autonome.

Le créole de Mont-Rosier Déjean présente dans sa structure profonde les traits permettant d'assurer le transfert culturel qu'implique la tâche que l'auteur s'est fixée. On manque d'éléments d'évaluation quant aux dimensions effectives de l'exploitation pédagogique qu'il en escomptait. Son ouvrage marque en tout cas une date importante pour la reconnaissance du créole en tant qu'instrument de traduction littéraire.